

« Le village où on n'entend plus le pilon »

ACCAPAREMENT DES TERRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

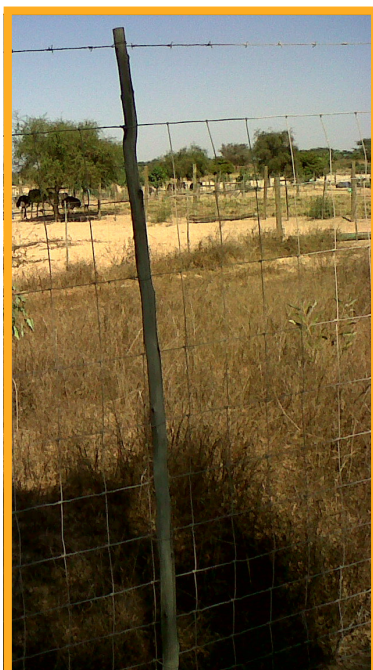
Exporter ou
Nourrir les populations

IMPACT SUR LES
CONSOMMATEURS RURAUX

Etude réalisée par CICODEV Afrique
Avec l'appui du Groupe des Verts au parlement
européen.



DÉCEMBRE 2011



« Le village où on n'entend plus le pilon »

ACCAPAREMENT DES TERRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Exporter ou
Nourrir les populations

IMPACT SUR LES
CONSOMMATEURS RURAUX

Etude réalisée par CICODEV Afrique
Avec l'appui du Groupe des Verts au parlement
européen.

DÉCEMBRE 2011

Sous la direction de : Amadou C. KANOUTE

Chargés de recherche : Ndeye Marème DIOP, Mamoudou DIAW et Chérif H. DIALLO

© Cicoddev Africa, dakar 2011

Citoyenneté-Consommateurs et Développement en Afrique -
Institut de recherche, de formation et d'action

/

Consumer Citizenship and Development in Africa -
Institute for research, training and action

Tél: +221 33 865 05 01 Fax : +221 33 865 05 02

Adresse postale: BP 29198 Dakar Yoff. Sénégal

Email : cicodevafrica@cicoddev.org

<http://www.cicoddev.org>

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE :

Les Acquisitions des Terres à Grande Echelle (ATGE)	4
Présentation du phénomène	4
Chapitre I. Contexte des ATGE	4
1. Les facteurs explicatifs des ATGE	4
2. Qu'entend-on par accaparement des terres ?	6
3. Les acteurs-pays acquéreurs et leurs motivations	7
4. Les acteurs-pays ciblés	7
Chapitre II. Le phénomène des ATGE au Sénégal	10
1. L'orientation de la nouvelle politique agricole	10
2. Le régime juridique foncier au Sénégal	10
3. Les ATGE au Sénégal : Les promoteurs et leurs exploitations	13

DEUXIEME PARTIE :

Diokoul Ndiawrigne, une communauté rurale face aux ATGE

Impacts sur les producteurs-consommateurs.	15
Objectifs de l'étude de cas de CICODEV Afrique	15
Démarche méthodologique et résultats.	15
Méthode de collecte des données.	15
Echantillonnage	16
Résultat : vérification des hypothèses de travail	16
Présentation du cadre de l'étude : la région de Louga	17
Accaparement des terres : Le cas de la communauté rurale de Diokoul Diawrigne	21
I. Mode d'acquisition des terres	21
II. Stratégies de survie après la perte des terres	27

TROISIEME PARTIE :

Accaparement des terres : Impacts sur les consommateurs ruraux	29
--	----

QUATRIEME PARTIE :

Attitudes des paysans face à cette situation	35
--	----

CINQUIEME PARTIE :

Conclusions et recommandations	37
--------------------------------------	----

LES ACQUISITIONS DES TERRES À GRANDE ÉCHELLE (ATGE)

1. PRÉSENTATION DU PHÉNOMÈNE

CHAPITRE I -

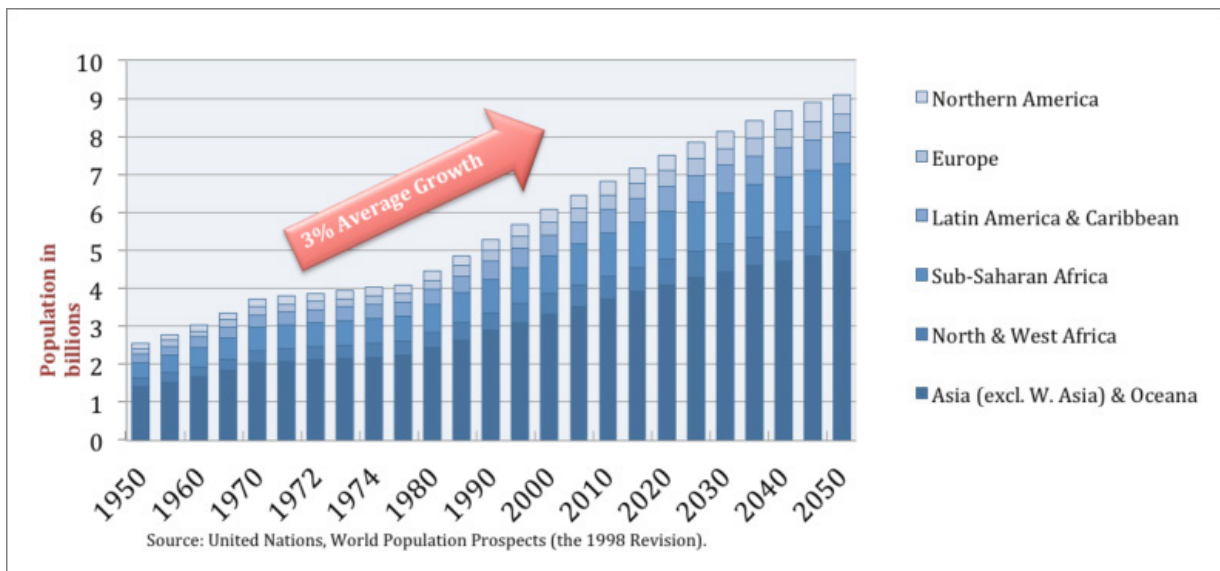
Contexte des ATGE

1. LES FACTEURS EXPLICATIFS DES ATGE

L'avènement du phénomène des Acquisitions des terres à grande échelle (ATGE) aussi appelé Accaparement des terres ou ruée vers les terres- trouve son explication dans différents facteurs dont :

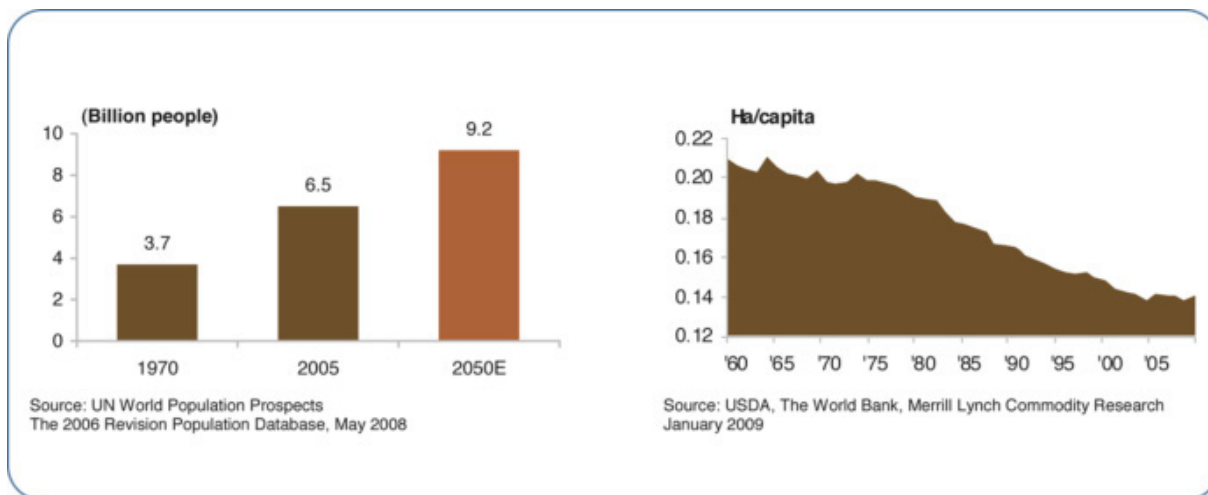
i) La sécurité alimentaire des citoyens des pays acquéreurs des terres.

Alors que la population du monde vient d'atteindre les 7 milliards et que les prévisions pour 2050 sont de 9 milliards d'habitants, la FAO rappelle qu'il faudra augmenter la production alimentaire de 70% pour faire face aux besoins de sécurité alimentaire de l'humanité.



ii) Les réserves foncières se rétrécissent

Face à cette augmentation de la population et l'impératif de produire plus, les facteurs de production -et particulièrement la disponibilité des terres- devient une contrainte dans les pays du nord. L'Afrique est le continent qui dispose encore de réserves foncières.



iii) La terre, un investissement plus sûr que la bourse

Suite à la crise financière de 2008, les investisseurs, les Etats, les fonds souverains cherchent un refuge plus sûr que la bourse et se tournent vers la terre. Des entreprises de placement alternatif promettent jusqu'à 15% de retour annuel sur investissement sur 30 ans.

iv) La « bulle alimentaire »

Les crises financière et alimentaire ont révélé la fugacité de l'étalon or. Goldman Sachs a créé un indice boursier sur les matières premières, valorisant les produits alimentaires comme futur étalon. Ceci a contribué à la formation de la « bulle alimentaire » et à l'accroissement de la spéculation sur les terres.

v) Le contrôle des ressources : de la terre à la table

Pour perpétuer leur suprématie mondiale, les pays développés et leur industrie agro alimentaire cherchent à s'assurer le contrôle des réserves foncières après celui sur la technologie, les semences - à travers le brevetage des organismes génétiquement modifiés (OGM), les circuits de distribution et les marchés financiers.

Le seul facteur de production sur lequel ils n'ont pas un avantage comparatif reste les ressources foncières et l'eau. L'acquisition des terres à grande échelle avec des baux emphytéotiques leur permettrait d'assurer une intégration verticale de la terre à la table par un contrôle de toute la chaîne de production alimentaire, la création de valeurs ajoutées, le façonnement des modèles de production et de consommation.

vi) La bataille pour un accès durable à l'énergie

Les changements climatiques ont révélé les limites de nos modèles de consommation énergétique. Ceci a obligé les pays industrialisés à prendre des engagements de réduction des

gaz à effets de serre d'ici à 2020 en recourant aux énergies renouvelables notamment les agro-carburants à la place de l'énergie fossile.

vii) Des réserves foncières non utilisées en Afrique ?

L'Afrique est présentée comme disposant de réserves foncières non exploitées. Cette assertion ne dit pas si ces terres sont effectivement non exploitées et véritablement disponibles pour l'agriculture, car les parcours du bétail peuvent paraître disponibles mais pas inexploités. Ce mythe des réserves foncières non utilisées est encore plus erronée quand on sait que l'Afrique est soumise à une forte pression démographique et à des contraintes « géoclimatiques » qui font que ces « terres non utilisées » aujourd'hui vont vite se révéler exigües quand on prend en compte l'érosion côtière, les éboulements dunaires, la salinisation des terres, entre autres menaces.

viii) La concurrence pour l'investissement direct étranger (IDE)

Les pays africains en particulier se livrent une concurrence pour attirer les IDE et créent des environnements favorables pour faciliter leur arrivée en créant des agences, en proposant des conditions d'acquisitions des terres à bas prix ou en vantant le coût faible de la main d'œuvre.

ix) La pression des institutions internationales sur les Etats pour faciliter les conditions d'accès à la terre. Ceci est le cas notamment de la Banque Mondiale qui a poussé plusieurs pays à effectuer des réformes foncières visant à l'allègement des contraintes foncières et l'incitation à l'investissement privé¹.

2. QU'ENTEND-ON PAR ACCAPAREMENT DES TERRES ?

L'accaparement des terres se produit quand les usagers de la terre se retrouvent expropriés et dessaisis de l'usage de la terre par des acteurs qui profitent de certaines conditions et pratiques qui facilitent cette opération d'expropriation et de dessaisissement. Parmi ces conditions et pratiques:

- Une faible capacité des institutions de gouvernance locale (les communautés rurales) et centralisée (Etat et démembrements) qui accordent des avantages indus à des autorités en leur affectant des terres au détriment des populations.
- Une législation foncière faible, incomplète ou méconnue des acteurs (agriculteurs, conseillers ruraux, acteurs de la société civile et ONGs).
- Un processus d'acquisition forcée : évacuation, menaces, contrats léonins.
- Un consentement non éclairé des utilisateurs de la terre suite à une mauvaise

¹ Voir à ce sujet l'étude réalisée par The Oakland Institute : (Mis) Investment in agriculture. The role of the International Finance Corporation in global land grabs. 2010. http://www.oaklandinstitute.org/pdfs/misinvestment_web.pdf;

information, des tromperies des utilisateurs de la terre ou des promesses non tenues.

- Des conditions d'acquisition et de cession non transparentes et non équitables suite à un manque d'implication effective des intéressés dans le processus de délibération aboutissant à la cession.

3. LES ACTEURS-PAYS ACQUÉREURS ET LEURS MOTIVATIONS²

Deux stratégies motivent les acteurs-acquéreurs:

- **la sécurité alimentaire de leurs citoyens:** Nous retrouvons dans cette catégorie les pays comme la Chine, l'Inde, le Japon, la Malaisie et la Corée du Sud en Asie. L'Égypte et la Libye en Afrique. Enfin, le Bahreïn, la Jordanie, le Koweït, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis au Moyen-Orient

Total surfaces louées ou achetées par certains pays

Pays	Superficies
Arabie Saoudite	1.812.117 ha
Bahreïn	10.000 ha
Qatar	100.000 ha
Emirats arabes unis	706.500 ha
Egypte	840.127 ha
Libye	260.000 ha
Inde	1.640.000 ha
Corée du Sud	1.342.000 ha
Japon	924.462 ha
Chine	223.496 ha

Source : Grain 2008. www.grain.com

- La deuxième catégorie d'acquéreurs est intéressée par **les retombées financières:** Il s'agit essentiellement d'acteurs des secteurs de la finance et de l'agro-alimentaire (des sociétés d'investissement qui gèrent les retraites des salariés, des fonds de capital investissement à la recherche d'une rotation rapide de l'argent, des fonds spéculatifs).

4. LES ACTEURS-PAYS CIBLÉS

La Banque Mondiale estime à quelques 45 millions d'hectares les surfaces visées par les acquisitions de terres cultivables. L'étude reconnaît par ailleurs que ce chiffre ne traduit pas la réalité du phénomène à cause de l'opacité qui entoure généralement ce genre d'opérations.

² Grain 2008 : Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière

Il est tout aussi important de noter que ces opérations touchent tous les continents et sont le fait de pays du Nord comme du Sud.

a. Continents et pays cibles hors d'Afrique

- Asie: Pakistan, Inde, Philippines, Irak Thaïlande, Kazakhstan, Birmanie, Laos
- Amérique latine: Cuba, Mexique, Brésil Argentine, Paraguay, Uruguay
- Europe: Géorgie, Russie, Ukraine, Turquie Croatie
- Océanie: Australie

Continents	Pays	Surface en milliers ha
Amériques	USA	217
	Cuba	-10.000ha
	Mexique	-10.000 ha
	Argentine	635
	Brésil	100
	Uruguay	10
	Paraguay	10
Asie	Malaisie	289
	Philippines	807
	Indonésie	1194
	Laos	120
	Pakistan	324
	Chine	-10.000 ha
	Kazakhstan	-10.000 ha
Europe	Russie	592
	Ukraine	247
Océanie	Australie	43
	Nouvelle Zélande	-10.000 ha

Source : Grain 2008.

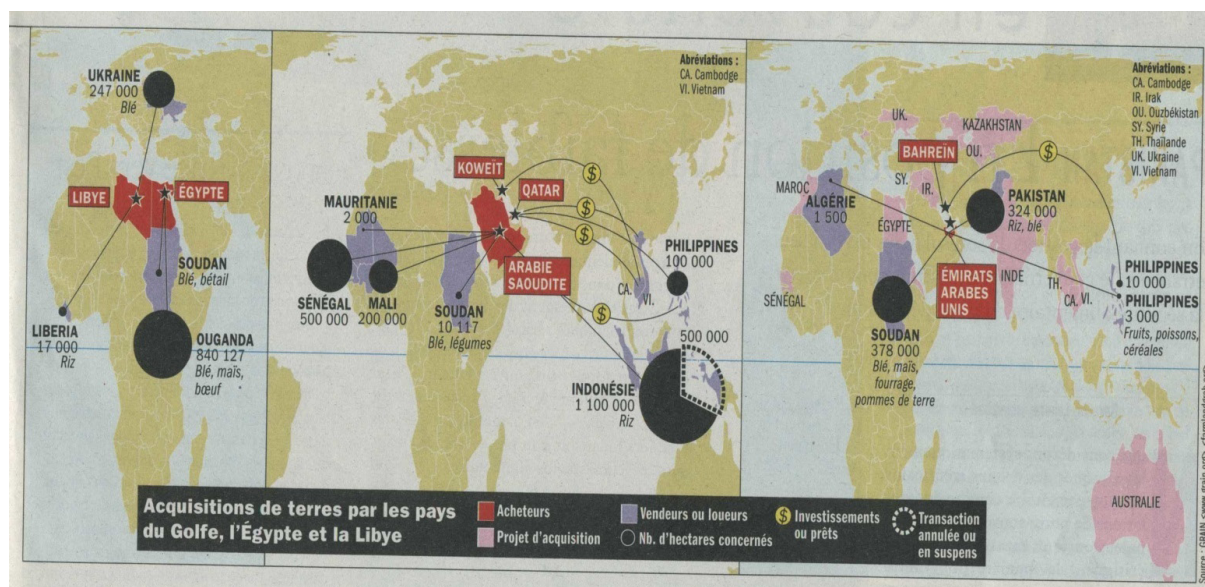
b. Les pays ciblés : Afrique

Sur les 45 millions d'hectares de terres agricoles visées:

- Plus de 70% des demandes de terres sont en Afrique
- 21% de ces demandes sont déjà opérationnelles.

Quelques pays les plus en vue en Afrique sont les suivants³:

Pays concerné	Nombre d'opérations	Extension des terres en jeu (1000 ha)	
		Minimal	Maximal
Ethiopie	26	2892	3524
Madagascar	24	2745	
Soudan	20	3171	4899
Tanzanie	15	1171	11000
Mali	13	2417	2419
Mozambique	10	10305	
Ouganda	7	1874	
RD Congo	6	11048	
Nigéria	6	821	
Zambie	6	2245	
Ghana	5	89	
Malawi	5	307	
Sénégal	5	510	
Total (27 pays)	177	63,11	



Source : Grain 2008.

³ Source: Land Grab in Africa: Emerging land system drivers in a teleconnected world by Cecilie Friis & Anette Reenberg – GLP Report No. 1. Website: <http://farmlandgrab.org/14816>.

Le phénomène des ATGE au Sénégal

1. L'ORIENTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

Au Sénégal, le phénomène des ATGE a vraiment pris forme et ampleur avec l'avènement de l'alternance politique et économique qui a vu la mise en œuvre de réformes profondes dans le secteur agricole depuis 2000.

L'option affirmée et appliquée est orientée vers la promotion des grandes exploitations agricoles, « l'entreprenariat agricole » et une plus grande libéralisation du secteur agricole et du marché.

L'option favorise aussi *les agro carburants perçues comme « un élément d'alternative durable dans la mesure où ces carburants d'un nouveau type représentent : (i) une source énergétique supplémentaire pouvant servir de substitut au pétrole ; et (ii) un débouché agricole et une activité agro-industrielle nouvelle et séduisante en période de crise économique»*¹.

Ainsi la pratique du métier devient de plus en plus ouverte aux capitaux puissants et nécessite une solide capacité d'investissement qui n'est pas à la portée des agriculteurs traditionnels qui sont des exploitants familiaux.

La mise en place de cette politique s'est effectuée à travers différents programmes qui servent de base à son application, notamment la Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) et le Retour vers l'Agriculture (REVA).

Ces deux programmes lancés en 2006 (REVA) et 2008 (GOANA) visent une production en grande quantité et sont surtout orientés vers les produits susceptibles d'avoir un impact sur le marché mondial.

2. LE RÉGIME JURIDIQUE FONCIER AU SÉNÉGAL

La réforme de 1964 instituant le domaine national

C'est le régime résultant de la réforme de 1964 qui est en vigueur au Sénégal. Ce régime est fondé sur un certain nombre de principes que sont :

- la gratuité de l'accès à la terre
- l'absence de propriété de la terre
- des conditions d'affectation et de désaffectation réglementées
- l'administration des terres dans leur grande majorité par les collectivités locales

Cette réforme a été réalisée par la loi de 1964 (loi n°64-46 du 17 juillet 1964 portant Domaine National) et son décret d'application (Décret n°64-573 du 30 juillet 1964). Ces textes sont complétés par d'autres dispositions contenues dans divers autres textes².

¹ IPAR 2010

² Loi n°72-25 du 19 Avril 1972 relative à la création des communautés rurales au Sénégal.

Le domaine national est composé de toutes les terres qui n'ont pas fait l'objet d'une appropriation régulière ; il est détenu par l'Etat. Celui-ci n'est pas le maître absolu du domaine national, il ne peut pas en disposer librement.

Le domaine national regroupe quatre zones que sont :

1. les zones urbaines ;
2. les zones classées ;
3. les zones des terroirs ;
4. les zones pionnières.

Les deux dernières constituent le domaine national rural. Les zones des terroirs correspondent aux terres qui sont exploitées pour l'habitat rural, la culture et l'élevage. Toutes les autres terres du domaine national rural forment les terres pionnières. Elles sont composées de terres vacantes. Pour ces dernières, l'Etat dispose d'une liberté de les aménager et de les faire mettre en valeur.

Il ressort de ces textes que le régime juridique du domaine national est caractérisé surtout par l'inaliénabilité des terres qui le composent et par leur usage gratuit.

Cette gratuité donne une importance certaine aux conditions d'accès à la terre. Ainsi les règles d'affectation et de désaffectation des terres du domaine sont encadrées par deux conditions.

La première condition est définie par l'article 8 de la loi sur le domaine national qui stipule que « les terres de la zone des terroirs sont affectées aux membres de la communauté rurale qui assurent leur mise en valeur et les exploitent sous le contrôle de l'Etat et conformément aux lois et règlements ».

Il ressort alors de ce texte que la terre doit être mise à la disposition des membres de la communauté rurale et aux habitants du terroir ; lequel l'usage du sol leur est accordé en priorité.

La deuxième condition est la mise en valeur que sous-tend la loi et qui se rattache à l'exigence de développement. C'est ainsi que l'Etat pour une rentabilité optimale dans le secteur agricole ne peut affecter la terre à un individu qu'à condition que celui ait la capacité physique de la mettre en valeur. Celle-ci devient alors une condition d'accès à la terre.

La réforme foncière en... gestation continue

Le Sénégal n'a en réalité connu aucune réforme foncière véritable à part celle réalisée en 1964 à travers la loi n°64 - 46 du 17 juillet 1964 relative au Domaine national. Depuis cette date

Loi n° 76-66 du 2 Juillet 1976 portant code du domaine de l'Etat.

Décret n°72 - 1288 du 27 Octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation des terres du domaine national.

aucune loi relative à une réforme foncière n'a encore été adoptée par l'Assemblée Nationale sénégalaise.

La récente loi 2004-16 promulguée le 4 juin 2004 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) avait posé la nécessité d'une réforme foncière. Cette loi comporte un chapitre VI intitulé « Réforme foncière ». Dans ce chapitre, il est écrit à l'article 23 « *une nouvelle politique foncière sera définie et une loi de réforme foncière sera soumise à l'Assemblée nationale dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi* ». Cette réforme foncière annoncée pour 2006 n'a toujours pas encore vu le jour et pourtant elle devait l'être pour adapter le système foncier aux impératifs du développement du secteur agricole que semble prôner le gouvernement du Sénégal.

Autrement le risque est grand de voir préférer et privilégier -au nom de l'exigence de développement- l'utilisateur au détriment du « propriétaire » si ce dernier n'opère pas personnellement une mise en valeur, deuxième condition pour l'affectation ou la désaffectation des terres.

C'est notamment cette absence de mise en valeur qui est avancée pour justifier l'octroi par l'Etat de grandes surfaces à des particuliers. Ceux-ci disposent certes de gros moyens et dont la production est plus tournée à l'exportation qu'à satisfaire les besoins alimentaires du pays.

En outre il faut relever que cette notion de « mise en valeur » n'a fait l'objet à l'état actuel de la législation foncière d'aucune définition officielle. Dès lors il n'existe aucune norme de référence officielle pour juger du caractère satisfaisant ou non de cette mise en valeur. Ainsi cette carence peut amener le conseil rural³ à déterminer ses propres règles ou normes de référence pour au moins apprécier l'insuffisance ou la suffisance de mise en valeur pour éventuellement désaffecter une terre.

Par ailleurs il faut relever que par la loi 2004 l'Etat affiche sa volonté d'adopter une approche participative dans l'élaboration des politiques et programmes de développement du secteur agro-sylvo-pastoral. Elle prend en compte beaucoup de préoccupations du monde agricole et son article 4 décline comme priorité principale la réduction de la pauvreté par la recherche de la sécurité alimentaire qui doit garantir la souveraineté alimentaire du pays.

Au vu du retard accusé dans la mise en œuvre effective de la LOASP et des réticences prononcées du monde rural, on peut retenir qu'au Sénégal la législation foncière n'est plus adaptée aux nouveaux enjeux qui se manifestent dans le monde rural et plus particulièrement dans le secteur agricole.

³ Selon la LOASP « seuls les conseillers ruraux peuvent affecter des terres du domaine national après approbation du sous-préfet et l'affectation ne peut être faite qu'à des résidents de la communauté rurale ».

L'approche prônée actuellement par le gouvernement exige aujourd'hui de grands investissements dont ne disposent pas les paysans pour faire de l'agriculture un véritable pilier de notre économie comme le lui prête la loi de 2004. Une réforme consensuelle est donc nécessaire pour clarifier la situation et le régime juridique de la terre sinon c'est arracher le droit d'usage de la terre dont disposent les paysans au profit de nouveaux acquéreurs ; bien que ni l'Etat, ni les cultivateurs ne sont propriétaires de la terre du domaine national. Celui-ci reste encore la propriété exclusive de la nation et l'Etat n'en est que le détenteur.

La non mise en œuvre de la réforme foncière qui aurait dû devenir effective depuis 2006, soit deux ans après l'adoption de la LOASP, expose les paysans au risque de se voir désaffecter les terres qu'ils utilisaient depuis des générations au profit des grands acquéreurs. Quand la réforme foncière sera mise en œuvre, il s'agira plutôt d'une sécurisation par simple régularisation au profit des nouveaux exploitants comme la Loi 11/2010, votée par le parlement sénégalais en février 2011 et portant «transformation des permis d'habiter et titres similaires en titres fonciers» dans les zones urbaines.

3. LES ATGE AU SÉNÉGAL : LES PROMOTEURS ET LEURS EXPLOITATIONS

Ils sont de deux types, les promoteurs locaux et les investisseurs étrangers.

Les études de cas menées par IPAR - Initiative Prospective Agricole et Rurale, (2010) - dans la zone Nord du Sénégal ainsi que celles menées par ENDA (2010) et CICODEV (2011) dressent un tableau -non exhaustif - du phénomène des ATGE par les nationaux et étrangers.

La situation au Sénégal. Attribution à des nationaux

Régions	Localités	Donneurs	Bénéficiaire	Superficies	Motifs
St Louis	Ross Bethio	Communauté Rurale (CR)	Privé	5000 ha	Agriculture
	Diama	CR	Privé	1800-2290 ha	Agriculture
	Gandon	CR	Autorité	+ milliers	Agriculture
	Mbane	CR	Privés + Autorités	232 208 ha	GOANA
Ziguinchor	Kafountine	CR	Ministre	20ha	GOANA

Régions	Localités	Donneurs	Bénéficiaire	Superficies	Motifs
Diourbel	NgomNgom (Bambey)	CNRA	Ministre	100 ha	GOANA
	F.C Thiès et Pout	Etat	Khalifes généraux	10 000 ha	Agriculture
Thiès	Tassèt	CR	Khalife général	125 ha	Agriculture
	K. M. Sarr	CR	Gafari	100 ha	Maraîchage
Louga IPAR 2010	Diokoul	CR	Autorité politique / Chef religieux	2070 ha	Elevage (autruches et vaches laitières)
Louga CICODEV 2011					

Situation au Sénégal. Attributions aux étrangers

Régions	Localités	Donneurs	Bénéficiaire	Superficies	Motifs
Kédougou	Saraya	CR			
	Bandafassi	CR	Privé espagnol	80 000ha	Tourisme
	Tombroukoto	CR			
	Mbane	CR	Privé Nigérian	40 000ha	Canne à sucre
St Louis	Bokhal	CR		10 000 ha	Jatropha
	Fass Ngom	CR	Afrinvest		Jatropha
	Gandon	CR			Jatropha
Thiès	Vallée Fleuve			200 000 ha	Riz
	Beude Dieng	CR	Saoudien	10 000ha	Agriculture
Kolda	Coumbakara			600 ha	Agriculture
	Koukané	CR		10 000ha	Jatropha
Fatick			Jatropha	700 ha	Jatropha
	Ourour		Technology Farm (Italie)	3000 ha (50 000ha en perspective)	Jatropha
			S.C.L (France- Maroc- Angleterre)	300 ha affectés	
Tamba Counda	Neteboulou		S.T.S. (Italie)	200 ha en location	Maïs doux
IPAR/Enda 2010	Missira			110 ha	Tomate

Au moins 657 753 hectares ont déjà été attribués à 17 privés: 10 nationaux et 7 étrangers au vu de ces chiffres non exhaustifs du fait de l'opacité qui entoure ce genre d'opérations. Cela représente 16,45% des surfaces cultivables du Sénégal.

Quand on considère les autres menaces sur les terres cultivables au Sénégal - dont la salinisation, l'érosion côtière, l'éboulement en sable dunaire, la pression démographique - ces chiffres soulèvent la question de l'impact du phénomène des ATGE sur l'agriculture paysanne, sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ceci devient une question urgente d'aménagement du territoire et de développement quand l'orientation de la politique agricole destine la majorité de la production sur ces surfaces à l'exportation.

DIOKOUL NDIWRIGNE, UNE COMMUNAUTÉ RURALE FACE AUX ATGE. IMPACTS SUR LES PRODUCTEURS-CONSOMMATEURS

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE DE CAS DE CICODEV AFRIQUE

CICODEV Afrique, l'Institut pour la recherche, la formation et l'action pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement en Afrique, a mené une étude entre janvier et février 2011 sur le cas d'accaparement de terres survenu dans la communauté rurale de Diokoul Ndiawrigne.

L'étude avait pour objectif d'établir la relation entre l'expropriation des paysans des terres et l'octroi de celles-ci à un promoteur privé et la capacité et les opportunités pour les communautés de paysans affectées à satisfaire leurs besoins essentiels de consommateurs: se nourrir, se loger, se soigner, et vivre dans un environnement sain et durable.

De manière plus spécifique l'étude s'est attachée à :

- Comprendre et décrire la procédure d'expropriation et d'octroi des terres à de nouveaux propriétaires;
- Identifier les bénéficiaires ;
- Identifier les variétés et espèces culturales pratiquées ;
- Identifier les marchés ciblés pour les différents produits;
- Vérifier la coïncidence ou non de la production agricole avec les besoins de consommation des populations locales tant en termes de spéculations, quantité, qualité et prix.
- Identifier et décrire les stratégies paysannes de survie suite à la perte des terres ;
- Dresser le niveau de la satisfaction des besoins de consommation des ménages ruraux avant et après la désaffectation des terres.
- Analyser la conformité des procédures utilisées et leurs impacts sur les populations par rapport aux textes, règlements et principes nationaux et internationaux qui doivent guider l'investissement dans l'agriculture.
- Formuler des recommandations au vu des enseignements de ces différentes analyses.

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET RÉSULTATS

Méthode de collecte des données

Elle a été une combinaison entre méthode qualitative et quantitative.

Un séjour dans les quatre villages a permis de réunir des focus groupes pour discuter de la question des terres dans les différents villages. Ceci nous a permis de mieux cibler les questions préoccupantes pour eux, mais aussi de vérifier si notre approche avait son intérêt dans ce cas précis de perte de terres cultivables. Ainsi, deux focus groupe ont été tenus d'abord dans deux villages parmi les quatre. Après analyse de ces premières informations, un autre a été tenu regroupant cette fois-ci les agriculteurs venant des quatre villages pour une meilleure confrontation des informations reçues partiellement.

Pour minimiser les risques de biais, il a été choisi délibérément de « débarquer » à chaque fois dans les villages presque à l'improviste.

Ces entretiens nous ont permis de cerner la compréhension des agriculteurs du phénomène de l'accaparement des terres, mais aussi leurs sentiments par rapport à ce qui se passe ou encore leurs différentes positions adoptées face à cela.

Ensuite un questionnaire a été conçu à l'issue de trois focus groupes tenus dans les villages. Ce questionnaire a porté sur les différents thèmes répertoriés et déjà abordés lors des focus groupe.

L'analyse des questionnaires nous a permis de mesurer un élément fondamental de cette étude ; la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages à travers la mesure de la production, les ventes/achats et la consommation

Echantillonnage

Le choix de l'échantillon de travail nous a été imposé par les réalités du terrain.

Pour le focus groupe, il n'y a eu aucun ciblage ; seule la variété, diversité du groupe été prise en compte. C'est-à-dire qu'on puisse avoir les différentes catégories démographiques telles que l'âge, le sexe.

Quant au questionnaire, on a eu un seul groupe cible : la liste des différents propriétaires de champs expropriés par la ferme. Ainsi sur les 87 propriétaires déclarés de façon officielle, nous en avons choisi 48 soit plus de 55% de la population totale.

Cette population a été répartie comme suit : 12 enquêtés par village dont 10 hommes et 2 femmes. Les femmes ne représentent que 16% de nos enquêtés dans chaque village, car les femmes ne sont pas propriétaires de terre dans ces villages. Même si elles ont des champs qu'elles exploitent, c'est une partie des champs de leurs maris qui leur est octroyée.

Résultat : vérification des hypothèses de travail

Les résultats de notre recherche nous ont permis de valider nos hypothèses de recherches à savoir :

1. Le cas étudié révèle bien un cas d'accaparement de terres, sans consultation et sans consentement informé et éclairé des populations.
2. Cet accaparement des terres constitue une menace sérieuse pour la sécurité alimentaire, nutritionnelle, énergétique des ménages producteurs-consommateurs en milieu rural et la durabilité des ressources naturelles dans les villages affectées et voisins est tout aussi menacée.

Présentation du cadre de l'étude : la région de Louga

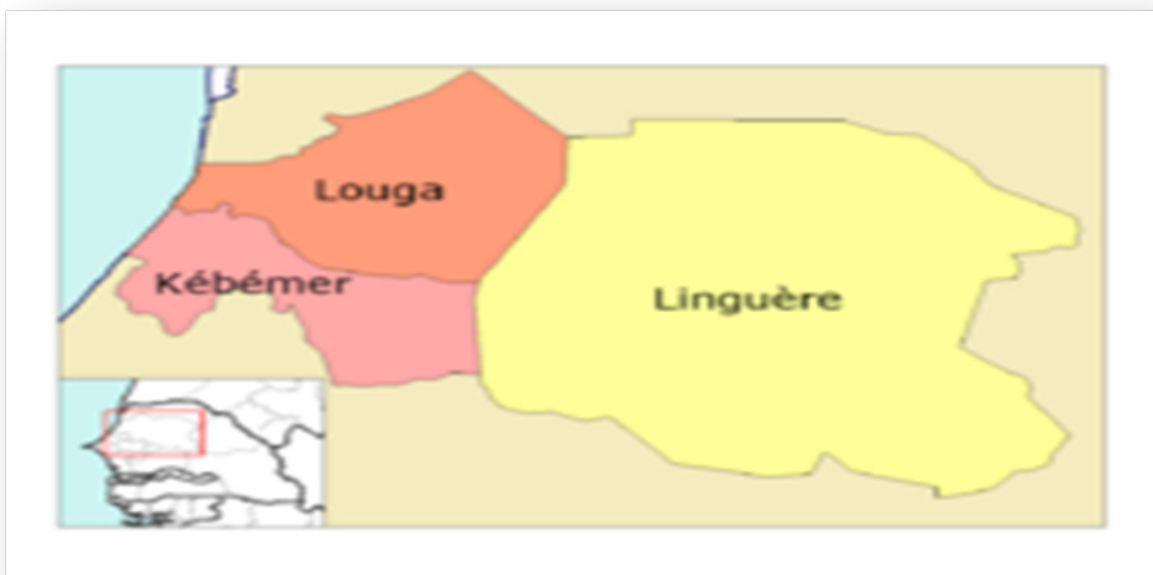
Situation géographique et climat¹

Située à 203 km de Dakar, la capitale du Sénégal, la région de **Louga** est limitée au nord par la région de Saint-Louis, au sud par celles de Kaolack et Diourbel, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest par la région de Thiès et l'océan Atlantique.

Elle jouit d'un climat sahélien sec, d'une végétation steppique caractérisée par une saison des pluies courte et instable et une longue saison sèche de 9 mois ou plus.

L'harmattan, chaud et sec, très actif de janvier à mai, constitue le vent dominant de cette zone. Il transporte de la poussière qui provoque parfois de véritables tempêtes de sable, et surtout, il favorise l'érosion éolienne ainsi que la perte d'eau par évaporation.

La région de Louga et ses trois départements



La population

La région de Louga -avec ses trois départements : Louga, Linguère et Kébémér- compte 726.533 habitants, Les principales ethnies sont les Wolofs, les Peuls, les Toucouleurs, les Maures.

¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Louga>

Présentation économique et sociale²

Avec des secteurs aussi porteurs que l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le commerce, en plus des apports consistants de l'émigration, la situation économique dans la 7e région du Sénégal devait être autre que ce qu'elle est présentement. Malgré ses nombreuses potentialités et le fort taux d'émigration de ses fils, la région de Louga tarde à décoller sur le plan économique. Son tissu industriel est peu développé et les investissements faibles.

L'économie de la région repose essentiellement sur la pratique agropastorale. L'agriculture forme avec l'élevage les deux activités maîtresses qui occupent près de 80% de la population de la région.

L'agriculture, malgré la dégradation constante des sols, détermine la vie économique des populations avec plus de 298.000 hectares de terres cultivées chaque année. Rien que pour les cultures principales comme le mil, l'arachide et le niébé, la production avoisine, plus de 100.000 tonnes par an.

Les caractéristiques pédoclimatiques limitent considérablement les possibilités, même si, par ailleurs, le complexe hydrographique que constituent le lac de Guiers et la vallée du Ferlo offre un potentiel énorme et ouvre des perspectives intéressantes s'il y a maîtrise de l'eau.

Quant à l'élevage, seconde activité pratiquée dans la zone sylvopastorale, elle laisse augurer un impact certain sur l'économie régionale. Du point de vue de l'importance du cheptel, Louga est la quatrième région après Tambacounda, Kolda et Saint-Louis avec 21.000 km² de pâturage et plus de 2 millions de têtes de bétail. Le potentiel laitier du cheptel régional est estimé à 5.350.000 litres par an, à côté d'une production importante de viande.

À côté de ces deux secteurs, l'artisanat et le commerce affiche une bonne santé et montent en puissance.

Les acteurs, au nombre de 3.000, affiliés à la Chambre des métiers de Louga, se distinguent dans plusieurs domaines dont la menuiserie, la tapisserie, la confection de chaussures et des objets d'art qui rapportent des centaines de millions de francs Cfa par an.

Le commerce qui occupe actuellement la deuxième place dans la hiérarchie des secteurs pourvoyeurs d'emplois connaît un essor certain, notamment au niveau de la vente des matériaux de construction, des denrées de premières nécessité, sans compter les activités de service nées des nouvelles technologies à savoir les téléservices, les télécentres ou autres cybers constituant des services émergents qui occupent une bonne partie des jeunes.

Avec ses 54 km de façade maritime et 150 km d'ouverture fluviale, des opportunités réelles pour le développement de la pêche existent mais le secteur bute sur le manque d'équipements alors que le tourisme est en veilleuse.

² http://www.sendeveloppementlocal.com/LOUGA-ECONOMIE-LOCALE-Une-region-qui-cherche-encore-la-voie-de-son-developpement_a49.html: LOUGA - ÉCONOMIE LOCALE : Une région qui cherche encore la voie de son développement

Faiblesse du tissu industriel et de l'apport des émigrés

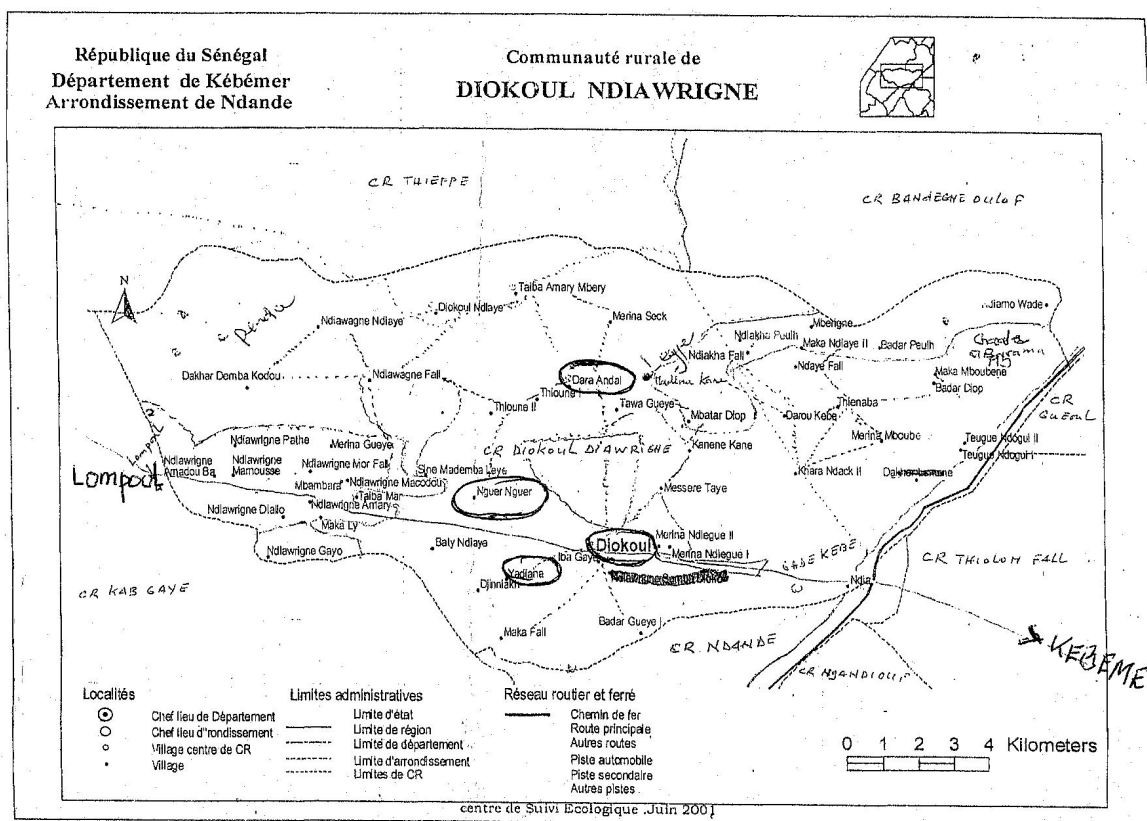
Le secteur l'industriel est le point faible de l'économie de la région de Louga. La région ne compte que trois unités industrielles : la « Spia », les usines « Indosen » et la Sonacos qui toutes deux connaissent actuellement des difficultés majeures.

La région, considérée comme l'un des plus grands foyers d'émigration dans le pays (3,73% de la population), ne bénéficie pas pour autant des retombées car les investissements des émigrés sont beaucoup plus orientés dans le secteur du bâtiment, le social ou la consommation à travers l'envoi de sommes d'argent à leurs parents.

Présentation de la communauté rurale de Diokoul Ndiawrigne

Situation géographique

La communauté rurale de Diokoul Ndiawrigne est une des quatre communautés rurales de l'arrondissement de Ndande. Située au centre ouest du Sénégal, elle couvre une superficie de 272 km², avec comme limites au Nord la communauté rurale de Thiépes et de Bandégue ; au Sud la Communauté rurale de Ndande et de Kab-Gay ; à l'Est la communauté rurale de Kébémér et de l'arrondissement de Sagata et à l'Ouest la Communauté rurale de Mboro (Région de Thiès).



La communauté rurale compte une population de 21 264 habitants soit 79 habitants au km², répartis sur 33 villages. Cette population est composée essentiellement de Wolofs (98 %) et de 2 % de peuls et bambaras.

On y trouve le sol Dior sablonneux, sol Deck dior, sol argilo- limoneux ou « Niaye » d'où la favorisation de pratique d'agriculture de maraichage et d'élevage.

Diokoul a un climat de type soudano-sahélien comprenant deux saisons : la saison sèche (de novembre à juin) et la saison des pluies (de juillet à octobre).

La communauté rurale de Diokoul a connu ces 15 dernières années une moyenne de 48 jours de pluies par an, avec une faible pluviométrie annuelle de 764 mm.

La végétation constituée essentiellement de savane arbustive se fait de plus en plus rare, et la dégradation du couvert végétal menace la faune.

La vie économique et sociale de la communauté

Elle repose essentiellement sur l'agriculture :

- sous pluie : niébé, mil, sorgho, arachide etc. ;
- cultures maraîchères ou de contre saison

La zone est aussi connue pour sa pratique d'élevage intensif et extensif. En outre avec la présence de la mer sur 7km dans sa limite Ouest à Lompoul, la pêche et ses dérivées y occupent aussi une bonne partie de la population.

Comme activités secondaires, on y trouve essentiellement : le commerce, le transport, la maçonnerie ; l'artisanat (maçonnerie).

Présentation des villages concernés par l'étude

Villages	Yadiana	Diokoul	Dara	Nguer- Nguer
Population	450	1642	671	260
Nombres de carrés	16	48	21	28
Activités socio-économiques	- Agriculture - Elevage - Maraîchage - Commerce - Maçonnerie	- Agriculture - Elevage - Maraîchage - Menuiserie - Commerce - Transport - Maçonnerie	- Agriculture - Elevage - Maraîchage - Commerce	- Agriculture - Elevage - Maraîchage - Commerce - Transport - Maçonnerie - Menuiserie

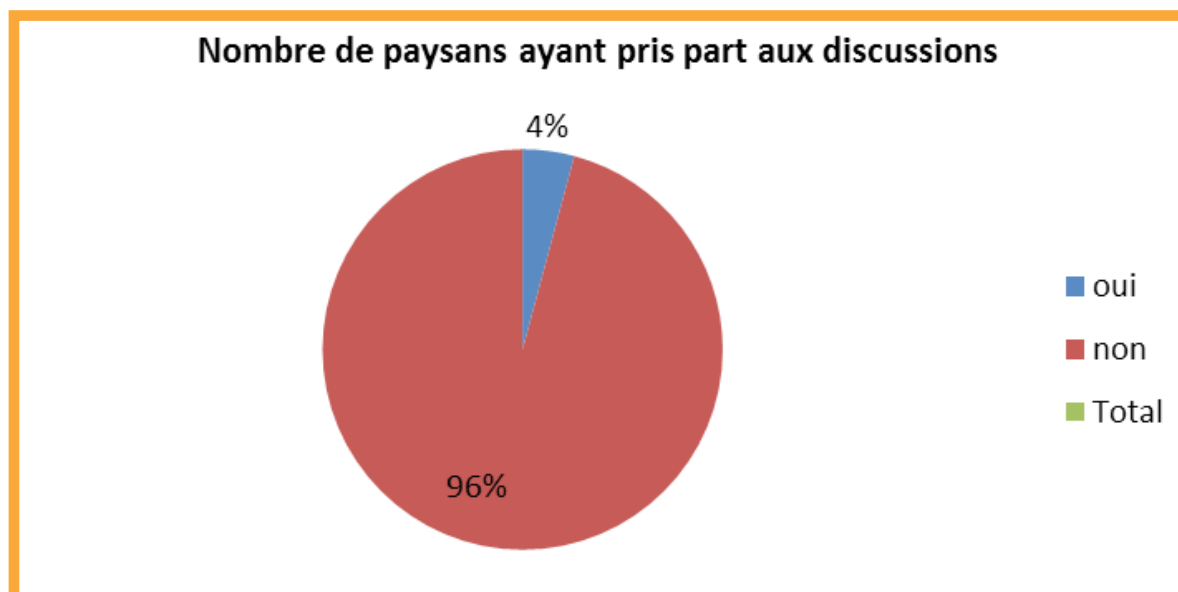
ACCAPAREMENT DES TERRES

Le cas de la communauté rurale de Diokoul Diawrigne

- **Mode d'acquisition des terres**

Pas d'information et de concertation : entre clientélisme et épreuve de force

Les conseillers ruraux sont accusés par les paysans d'avoir donné les terres sur des bases qui sont en porte à faux avec la loi sur la décentralisation régissant la cession de terres. En effet selon eux ; c'est à cause d'une pression sur le président du Conseil rural pour faire voter l'octroi des terres que ces derniers ont cédé les quelque 3000ha sans la participation ni le consentement éclairé et informé des agriculteurs qui utilisaient les terres.



Ainsi les enquêtés n'ont pris connaissance de l'octroi des terres qu'après que la décision d'affectation ait été prise par le Conseil rural et seulement quand les promoteurs ont commencé à débarquer les matériaux de construction et de clôture sur le site.

Les 4% représentent les conseillers ruraux qui ont participé à l'enquête.

M. Mb. membre du comité de défense. Diokoul

« Je peux dire que les difficultés ne se limitent pas aux populations mais ça commence au sein du conseil rural. Car, on ne peut pas céder des terres en faisant fi de la loi sur la décentralisation. Le président du Conseil rural doit demander le moindre mètre carré. Mais il ne doit pas utiliser la force pour confisquer nos terres. Donc je dis que le problème central est lié à la réunion qui a légalisé l'octroi des terres. C'est-à-dire l'opération est faite sur une base politique. Et, je l'avais dit à B..., le responsable de la ferme. Déjà, le PDS est majoritaire au niveau du conseil rural avec 24 conseillers sur 18. Je peux dire que c'est le PDS qui a octroyé les terres. Le Marabout –dont on dit être l'exploitant de la ferme- ne peut pas avoir une seule voix dans un vote du conseil rural. Pire, lors du vote, il y a eu 05 conseillers qui étaient contre mais, dans le procès verbal il est écrit que tous les conseillers étaient favorables à l'octroi des terres »

Focus groupe N°3

Accaparement d'un site différent de celui affecté par le Conseil rural.

22

M. Mb. membre du comité de défense. Diokoul

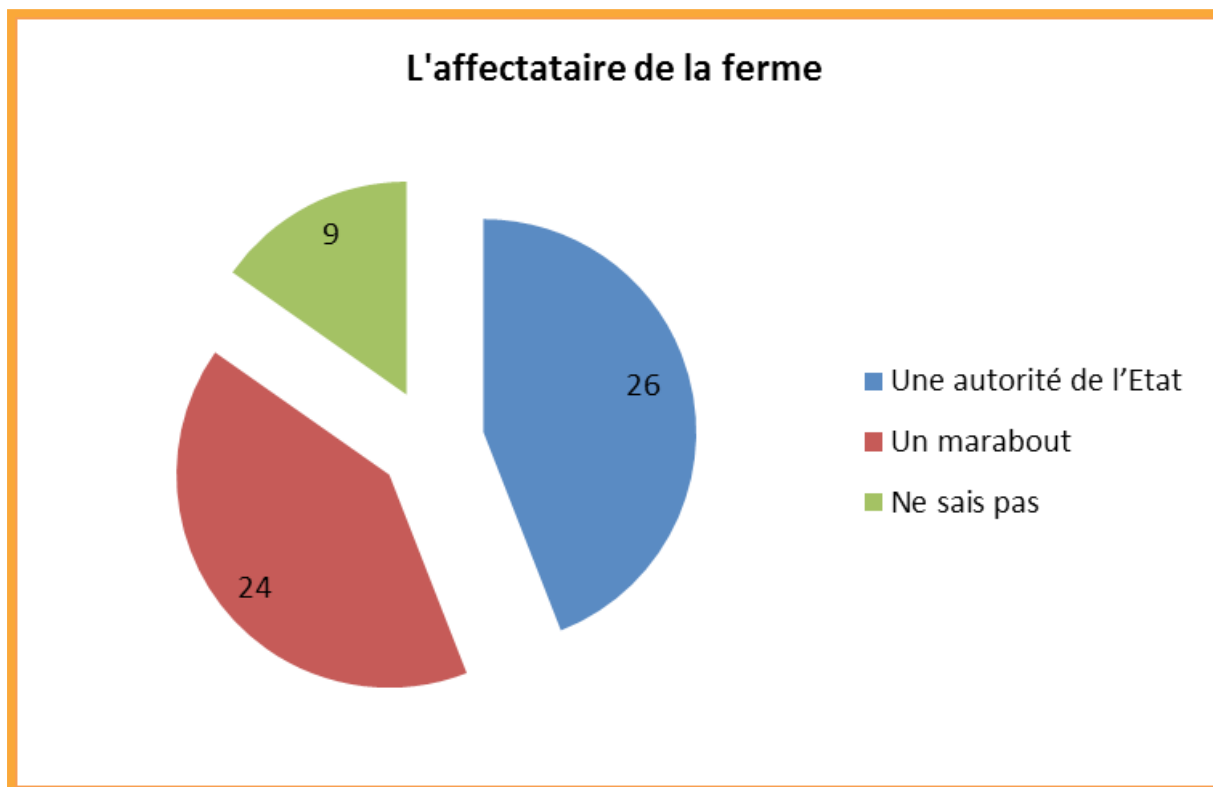
« Aussi, dans le procès verbal, la ferme devait être érigé entre Darou Kébé, Gad Kébé - tu entends bien ce que je dis - Diakha Fall et Médina Kaba. A y voir clair, entre cette zone l'emplacement actuel de la ferme, il y a une distance d'au moins 10 km ».

Focus groupe N°3

Ces propos sur l'emplacement de la ferme sont confirmés par le procès-verbal de délibération du Conseil rural qui affecte 2070 hectares à la ferme dénommée MameTolla.

A qui appartient la ferme ?

L'identité du vrai propriétaire reste ambiguë car les réponses sont partagées entre le marabout - cité comme exploitant dans le témoignage ci-dessus - et une haute autorité de l'Etat citée plusieurs fois lors de l'enquête de terrain.



26 répondants disent que la terre est affectée à une haute autorité de l'Etat tandis que 24 autres pensent que ce serait plutôt à une autorité religieuse (marabout).

M. D. Ex conseiller de la communauté rurale

Ils sont venus vers la population après avoir cédé nos terres avec vigueur et sans management. Ils ont dit qu'ils ont fait ce que Abdoulaye Wade³ leur a demandé de faire. Tu sais quand on dit agir au nom du président, personne n'ose douter de la véracité. »

Entretien N°1

Les victimes protestent et s'organisent

Ainsi pour défendre leurs terres, les agriculteurs se sont organisés en un comité pour s'opposer à la décision de les désaffecter de leurs terres et défendre leurs propriétés.

³ Président de la République du Sénégal

M. D. Ex conseiller de la communauté rurale

« Oui, il y'a eu des remous à Dara et à NGuer NGuer. Il a fallu l'intervention du commandant de la gendarmerie et des propriétaires de la ferme pour calmer les populations. Mais, les habitants de Yadiana, n'ont posé aucun acte de protestation. On n'a rien fait, du moins pour l'instant. Le jour où nous manifesterons, nous serons entendus de partout. Et ce moment viendra. Le jour où ils ont commencé à installer la clôture, les populations de Dahra se sont rebellées. Ce fut une réaction houleuse avec des armes blanches. N'eut été l'intervention du commandant de la gendarmerie, l'irréparable allait se produire. C'est dire que la situation nous fait mal ; nous tous ; populations de NGuer NGuer, de Diokoul, de Dahra et celles de Yadiana ».

Entretien N°1

Négociations et promesses d'un lendemain meilleur

C'est au vu de la résistance des habitants de Nguer Nguer et de Dahra, qu'une autre stratégie a été développée par les promoteurs qui ont commencé à aller vers les populations concernées avec des promesses. Ces promesses sont entre autre :

- L'octroi d'un hectare de terre à chaque paysan et leur encadrement dans l'utilisation de nouvelles techniques pour un rendement plus important que ce qu'il produisait dans leur champ initial.
- La propriété garantie sur la terre d'un hectare ainsi octroyée.
- L'apprentissage de nouvelles techniques de métissage de bétail pour le développement de nouvelles espèces qui vont enrichir leurs cheptels avec une nouvelle race de vache.
- La remise des veaux (mâles) aux paysans éleveurs qui naitraient dans la ferme. La ferme ne se spécialisant que dans l'élevage de vaches laitières.
- Des revenus réguliers avec l'embauche dans l'exploitation de la ferme en tant qu'ouvrier agricole.
- L'embauche des membres de sa famille en âge de travailler (femmes et hommes).
- L'arrêt de l'émigration des jeunes du village vers la ville.
- Les réalisations d'infrastructures de base (accès à l'eau, à l'électricité) et socio-économiques (dons de moulins à mil aux femmes, construction d'écoles, de mosquées, clôture du cimetière) au bénéfice des villages.

Aujourd'hui encore, toutes ces promesses restent sans suite.

Salles de classe de Yadiana



Mosquée de Yadiana



Poteaux électriques de Nguer Nguer



26

Les travaux entamés - apparemment avec pour objectif de calmer les villageois - sont encore inachevés au moment de l'enquête, soit 4 ans après le démarrage des travaux.

Quant aux promesses d'emplois, seules cinq (5) personnes répertoriées dans les quatre villages ont trouvé du travail dans la ferme pour les raisons invoquées dans le tableau ci-dessous :

Promesses d'emploi non tenues

Employés dans la ferme	Oui	Non	
Réponses	05	43	
Raisons données		Pas de proposition de travail de la part des propriétaires de la ferme	19
		Salaire payé trop « maigre » en dessous du salaire promis	10
		Sous exploitation de l'espace (pas de travail)	2
		Promesses non tenues	6
		Ne sait pas	6
Total	05	43	48

Au vu de ces observations, le constat s'impose que ce mode d'acquisition des terres viole le droit des consommateurs et des citoyens à l'information correcte, l'accès à l'information, à la représentation et la consultation dans les processus décisionnels qui peuvent les affecter dans leur vie de tous les jours.

II. STRATÉGIES DE SURVIE APRÈS LA PERTE DES TERRES

Des paysans sans terres

Après l'installation de la ferme, les paysans se sont retrouvés dépourvus de leurs terres et sans emploi dans leurs villages. Tous les enquêtés (48) dans notre échantillon dans les 4 villages disent avoir perdu leurs terres. 68% d'entre eux disent avoir été en possession d'au moins 5ha avant l'implantation de la ferme.

Le reste des paysans les plus « chanceux » sont ceux à qui il reste des terres soit parce qu'ils avaient des champs ailleurs, ou parce que la clôture a épargné une partie de leur champ dans la zone de la ferme.

Deux stratégies sont adoptées par les paysans expropriés pour poursuivre leurs activités :

(i) Le « Mbayaan ». Tous les paysans rencontrés durant l'enquête disent recourir au « Mbayaan » pour cultiver et avoir de quoi nourrir leurs familles.

Il s'agit essentiellement à chaque approche de la saison des pluies d'aller voir ses proches dans d'autres villages pour se faire prêter un lopin de terre, une parcelle à cultiver.

Dans cette stratégie il est essentiel de frapper à la fois à plusieurs portes afin d'élargir ses chances d'obtenir une terre cultiver et plusieurs lopins afin de récolter assez pour couvrir ses besoins de nourriture et revenus pour les autres dépenses essentielles de la famille.

Quand bien même on a la chance que le prêteur soit de la famille et qu'il prête un lopin de terre chaque année, se présente alors l'inconvénient qu'à force de cultiver la même terre chaque année, la fertilité du sol diminue et la production baisse.

M. NG : Présidente de groupement de femme

« Avant qu'ils ne prennent nos champs, nous on y cultivait de l'arachide, du haricot et du mil. Aujourd'hui on a plus où cultiver, donc on reste à la maison, ou bien on va emprunter des lopins de terre ailleurs. »

N. D. : Membre du comité

Même quand on te prête une parcelle aussi, ce ne sera pas le meilleur côté, ce sera le lopin le moins productif que tu auras. Je te dis il y a des gens ici qui sont à zéro possession de terre ici, ils sont là à n' en plus finir, alors qu'ils avaient beaucoup d'ha de terres dans la ferme. Actuellement, ils font des kilomètres pour avoir un champ à cultiver et avant qu'ils ne rentrent il fait déjà 16heures. Chaque hivernage maintenant c'est comme cela qu'on fait ou alors on reste sans cultiver... »

« C'est une démarche à recommencer chaque année, car il n'est pas dit que celui qui te prête son champ cette année le fera forcément l'année prochaine ».

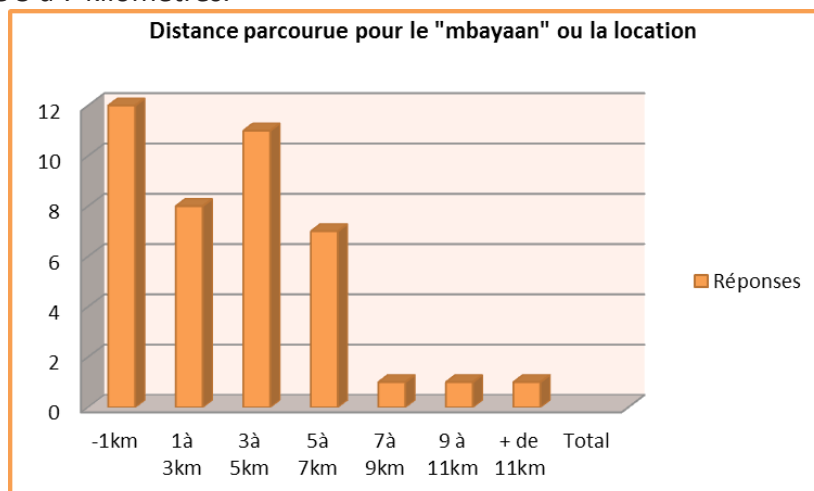
Focus groupe N°1

(ii) **La location** : Certes, le « Mbayaan » présente d'énormes difficultés pour les paysans, mais ce n'est rien comparé à ceux qui sont obligés ; en plus de se « faire » aux petites parcelles improductives ; de payer pour les obtenir. Il s'agit de ceux qui louent leurs champs.

(iii). Distance parcourue pour le « Mbayaan » ou la location

Aux difficultés liées au « Mbayaan » et la location, s'ajoute celle de la distance entre le village et la localité où se trouve le champ emprunté ou loué.

Notre étude a montré que la distance moyenne à parcourir pour accéder aux champs empruntés ou loués est de 5 à 7 kilomètres.



ACCAPAREMENT DES TERRES IMPACTS SUR LES CONSOMMATEURS RURAUX

i - Production de la ferme et destination



Production de la ferme : autruches et vaches laitières

Selon les agriculteurs ; à part l'élevage d'autruches, de vaches laitières et quelques hectares cultivés surtout pour le maraichage, la majeure partie de la superficie de la ferme qui abritait leurs champs est inexploitée aujourd'hui.

Parmi les cultures maraichères il a été cité : l'oignon, les pommes de terre ; etc.

Quant à la destination des produits, elle reste inconnue des populations qui disent avoir constaté que le nombre d'autruches est considérablement en baisse, ou que l'oignon récolté est pesé devant leur village et vendu à des « banabana »¹.

ii) Une production en baisse et insécurité alimentaire

L'agriculture dans la communauté rurale de Diokoul porte essentiellement sur le mil, l'arachide, le niébé. Une production en grande quantité qui permet aux paysans de se nourrir « convenablement toute l'année ».

¹ Acheteurs- revendeurs (intermédiaires).

A coté de ces cultures de base, d'autres cultures sont destinées à la commercialisation telles que l'oseille, les pastèques, le manioc, etc.

Les récoltes de la zone sont ainsi classées :

- **Les spéculations:** Le mil, le niébé, l'arachide, l'oseille, le manioc, les pastèques.
- **La consommation:** le mil, le niébé, l'oseille, une partie de l'arachide (graines et huile) constituent la base de la consommation familiale.
- **Les produits de rente:** Une grande partie de l'arachide et la quasi-totalité des produits comme les pastèques ou le manioc sont vendus.
- **Les semences:** Une partie de l'arachide est conservée pour les semences.

N. D. : Membre du comité

« quand on avait nos champs, on pouvait produire de quoi nous nourrir d'un hivernage à un autre. Un champ de mil ou d'arachide te permettait d'avoir des vivres en mil et arachide, jusqu'à la prochaine récolte qui viendra le renforcer. Cela te permettait d'en garder pour les prochaines semences, d'en manger et d'en vendre. »

Focus groupe N°1

30

On peut constater à travers le tableau ci dessous:

- Une production de mil est en baisse. Alors que le gros lot de producteurs de mil se trouvait dans la tranche de 1 à 5 tonnes (56%) avant leur expropriation de leurs champs, seuls 2% d'entre eux arrivent encore à produire autant de mil avec le système de « mbayaan ».
- Ce pourcentage grandit par contre dans la tranche de moins de 500 kg en passant de 6% avant l'expropriation à 48% des enquêtés.
- Le niébé est en perte de vitesse de 54 à 14,5% dans la tranche de -500kg et est en passe d'être délaissé pour des cultures de rente comme l'arachide dans les tranches de -500kg à 1 tonne.

Production de base avant	Mil	Arachide	Niébé	Production de base actuelle	Mil	Arachide	Niébé
500 kg	3 -6%	1-2%	26-54%		21-48%	12-25%	7-14,5%
500kg- 1 tonne	14-29%	3-6%	13-27%		6-12%	21-44%	00
1 à 5 tonnes	27-56%	33-69%	3-6%		1-2%	7-14,5%	00
5 à 10 tonnes	2-4%	7-14,5%	3-6%		0	1-2%	00
10 à 15 tonnes	0	2-4%	0		0	0	00

iii) Une insécurité nutritionnelle plus grande

Etant traditionnellement des producteurs de mil, arachide et niébé, les agriculteurs de cette zone ont aussi construit leurs habitudes alimentaires autour de ces produits. Ainsi, leurs habitudes alimentaires sont bâties autour des produits du terroir qui ont tendance à disparaître suite à la perte des champs.

Plats consommés traditionnellement dans la localité

Plats consommés	Thiééré (couscous de mil)	Lakh (bouillie à base de mil)	Thiébou Dieune (Riz au poisson)	Baxal guerté (riz à la pâte d'arachide)	Lakhou bissap (Bouillie avec feuilles d'oseille)	Ndambé (sauce de niébé)
Réponses	29	29	12	07	05	03

Nous assistons à une extraversion plus grande des modèles de consommation avec un recours plus grand aux denrées de première nécessité exogènes comme le riz au détriment du mil et du niébé dont les valeurs nutritives sont plus élevées.²

M. NG. Présidente groupement de femmes, Yadiana

« Si vous passiez plusieurs jours dans le village, vous verrez que vous n'entendez même pas un coup de pilon. Car on ne pile plus le mil. On ne mange plus de mil. La dernière fois qu'on a mangé du couscous c'était à la fête de « tamkharit »³ et on est allé acheter ce mil à Kébémér, car on a plus de mil ici. Alors qu'on le cultivait et que nos stocks nous permattaient d'en garder toute une année. D'une récolte à une autre on avait toujours du mil dans les greniers. Aujourd'hui ce n'est plus possible.

Si ton enfant tombe malade, tu es obligé d'aller jusqu'à Kébémér⁴ acheter quelques kilo de mil, le faire moudre pour pouvoir lui préparer de la bouillie de mil pour le nourrir convenablement. Dès qu'il se sent mieux tu retournes au riz. Donc nous aurions préféré retrouver nos champs, cela nous permettait de cultiver le mil, le niébé, l'arachide et de l'oseille. Et vous savez certainement la valeur de l'oseille. Avant nous avions des plats bons et riches, mais maintenant on n'a plus tout cela, on ne voit même plus d'oseille. On n'a plus d'espace pour le cultiver.

Si jamais on va à la porte de la ferme pour en avoir, c'est une longue négociation pour juste une petite quantité. Donc nous, on préfère ne pas y aller car on a notre orgueil et ce n'est vraiment pas digne d'aller négocier pour cela et se faire réprimander et rejeter, donc on préfère rester chez nous. Voici les difficultés qu'on vit. »

Focus groupe N°1

² ISRA: La Culture Traditionnelle du Niébé au Sénégal, Etude de Cas. Ndiaga CISSE . ISRA/CNRA) (ISRA: Bilan de 30 ans de recherches sur le Niébé au Sénégal. Mamadou Ndiaye, 1986)

³ Jour de l'An musulman

⁴ A quelque 10 km.

N.D. Membre du comité de défense de Diokoul

« Ils (les exploitants de la ferme) nous donnent 5 litres de lait par jour pour les bébés. Donc on le partage entre les 16 carrées à tour de rôle. Chaque coté en reçoit par jour. Et à chaque fois que c'est le tour pour un coté, chaque bébé reçoit une tasse, l'équivalent d'un quart de litre. C'est ainsi qu'on fait pour qu'au moins quand on fait le partage le bébé qui en a puisse recevoir quelque chose d'à peu près consistant. Et quand un bébé reçoit cette tasse de lait, il devra attendre 4 à 5 jours pour que ça soit à nouveau son tour. Donc c'est une tasse de lait pour un bébé pour cinq jours. Voilà ce qu'ils nous donnent. »

Focus groupe N°1**iv) Un bétail en voie de disparition**

Une autre conséquence et pas des moindre qui découle de la perte de leurs terres pour les agriculteurs a été la quasi disparition totale de l'élevage jusque-là pratiqué en activité connexe à l'agriculture. Avec l'installation et la clôture de la ferme, les villageois n'ont plus d'espace pour élever leur bétail. Auparavant ils les laissaient se nourrir avec l'herbe de leur champ et aussi avec les sous produits du mil, de l'arachide ou de l'oseille.

Aujourd'hui ils sont obligés pour continuer cet activité de payer les bergers peuls pour qu'ils puissent amener le bétail dans d'autres villages pour les y élever. Le prix varie entre 300F et 1000F par tête. Face à ces difficultés de garder leur bétail, beaucoup d'entre eux ont soit vendu leurs animaux, ou s'en sont nourris ou encore les ont perdus car volés dans les autres villages où ils les envoient.

	Bœufs	Moutons	Chèvres	Anes	Chevaux
Cheptel avant la ferme	124	331	124	12	11
Cheptel après	37	156	46	12	11

Cette situation a conduit un nombre important d'entre eux à tout simplement abandonner l'élevage qui était devenu plus un fardeau qu'une activité rentable pour eux.

v) La durabilité de l'environnement est menacée

- **Le « Mbayaan » menace l'environnement**

Il n'y a plus de jachères. Les terres ne se reposent plus car le lopin de terre prêté est généralement celui que le prêteur laisse en friche ou cultive en rotation.

M. Ng. Nguer Nguer

« Quand bien même on a la chance que quelqu'un vous prête un lopin de terre chaque année, la fertilité du sol diminue et la production baisse à force de cultiver la même terre chaque année ».

Focus Groupe N°2

vi) Une insécurité énergétique plus grande pour les femmes.

C'est le casse-tête quotidien des femmes. En effet, à l'époque où ils avaient leurs champs, trouver du bois de chauffe, la principale source d'énergie dans la zone était chose aisée. Quand arrivait la période de défrichage des champs, tous les arbres et arbustes coupés étaient rassemblés pour servir de ravitaillement en bois de chauffe à la famille sur une longue durée. Si leur besoin n'était pas satisfait avec ce stock, les femmes allaient tout simplement dans cette même forêt collecter des branches mortes pour faire leur cuisine.

M. NG. Ya Diana

« C'est dans la ferme où se trouvaient nos champs qu'on allait pour trouver du bois de chauffe. Mais maintenant qu'ils ont tout encerclé avec des barbelés, on a plus où chercher de bois. »

Focus groupe N°1

Aujourd'hui en réalité, trouver ce bois est un « parcours du combattant » pour les femmes et/ou leurs enfants qui se chargent souvent de cette tâche. Ils doivent parcourir des kilomètres pour en trouver depuis l'installation de la ferme.

Accès à l'énergie plus ardu: collecte du bois de chauffe

	Dans les champs	Achat	Collecte de bois plus ardue
Collecte du bois de chauffe avant	47	1	0
Collecte du bois de chauffe après	00	26	22

Les nouveaux propriétaires leur ont interdit tout accès à la ferme et ce encore plus dans le cas de la recherche de bois. Pourtant nous affirment les paysans et leurs femmes *« du bois il y en a suffisamment pour tous dans ces champs »*.

M. NG. Présidente groupement de femme

« Même nous quand nous allons là bas pour demander qu'on nous laisse entrer pour ramasser du bois de chauffe, quand le marabout est sur les lieux tu n'entres pas. On ne te laisse pas entrer on te dit que le marabout est là. Personne n'entre. Alors toi qui organise une cérémonie, tu prends une voiture et tu vas jusque dans les Niayes à Lompoul³ pour acheter du bois de chauffe et venir préparer tes mets. Mais il est impensable d'aller en chercher dans la ferme quand le marabout est là. Ou alors nous recourons tout simplement aux bouses de vache»

P. D. habitant Ya Diana

« Pourtant il y a du bois en abondance dans la ferme car celui qu'on nomme le marabout est allé chercher les « bayefall » de Khelcom⁴. Il les a laissés ici pendant un moi et ils ont abattu tous les arbres. Ce sont ces arbres abattus qui sont là et ils interdisent aux femmes d'entrer et de prendre du bois. Tout cela parce qu'ils font du charbon de bois avec pour le vendre. Ils ont appelé des peulhs qui viennent passer ici du temps pour leur faire du charbon de bois et ils vont le vendre comme ils veulent après. »

Focus groupe N°1**A. NG. Membre comité, Nguer-Nguer**

« Quand nous ne savons plus où donner de la tête pour trouver du bois, nous leur demandons. Dés fois ils n'acceptent de donner qu'à 2 ou 3 personnes. C'est difficile, tu sais, on est allé jusqu'à quémander quelque chose qui nous appartenait et qu'on a hérité de nos parents. »

Focus groupe N°2

⁵ A une dizaine de kilomètres.

⁶ Le plus grand champ de la cité religieuse de Touba.

ATTITUDES DES PAYSANS FACE À CETTE SITUATION

DU STOÏCISME ET LA PEUR DE L'AUTORITÉ À L'ORGANISATION ET LA RÉSISTANCE

Depuis plus de quatre ans qu'ils ont perdu leurs champs, aucune des démarches entreprises par les propriétaires expropriés n'a pu aboutir.

Pourtant il existe en eux une volonté de formaliser leurs actions. Ils ont d'abord mis sur pied un comité rassemblant des ressortissants des 4 villages.

Ce comité même s'il essaye de mener des actions, ne sent pas l'adhésion ou la foi des populations en leur actions.

Certaines de ces populations, visiblement dépassées par la situation, adoptent une attitude de stoïcisme.

D'autres se sentent faibles par rapport à l'autorité administrative –le Conseil rural- qui a octroyé leurs terres ou alors impuissantes quand on leur dit que c'est au nom d'une autorité religieuse ou du Chef de l'Etat qu'elles ont été dépossédées de leurs terres.

Les agriculteurs restent tiraillés entre mener une bataille pour retrouver leurs terres ou amener les exploitants de la ferme à respecter leurs promesses qu'ils leur avaient faites à l'installation de la ferme.

P. D. : Habitant du troisième âge de Ya Diana

« s'ils avaient déroulé le projet tel qu'ils nous l'avaient promis tout serait parfait, nos jeunes et nos femmes y travailleraient et nous les anciens nous pourrions rester au village. Actuellement les jeunes que vous voyez là, ils s'en vont tous travailler ailleurs, et quand ils rentrent ils ont au moins de quoi payer un sac de riz.

Par contre s'ils étaient restés ici pour ne percevoir que 40 000F Cfa le mois, est ce qu'on peut avoir un sac de riz et tout ce qui doit l'accompagner avec ça ?

Si au moins ils (les exploitants de la ferme) tenaient leurs promesses, c'est-à-dire, donner du travail aux femmes, mais que ça ne soit pas un travail à 500F la journée, que les jeunes aient du travail pour qu'à la fin du mois ils puissent acheter un sac de riz pour leurs pères et avoir de quoi donner à leurs femmes, si on avait cela avec l'école, la mosquée, l'eau et l'électricité, ce serait bien. »

Focus groupe N°1

A côté de ces attitudes de stoïcisme ou de peur, certains villages ou membres du Comité, ont mené des actions notamment :

- des correspondances rédigées par l'ancien Président de la communauté rurale au Chef de l'Etat pour attirer son attention sur le manque de respect des engagements et promesses faites aux agriculteurs. Toutes ces correspondances sont restées sans suite.
- On peut aussi citer les marches de protestation des villageois diffusées aussi bien par les radios que les télévisions privées indépendantes ; mais n'ont suscité aucune réaction de la part des autorités.

Tout cela a créé un sentiment d'abandon et de manque de soutien a envahi les villageois. Ils expliquent ce manque de soutien par le ; qui selon eux fait est lié « *au fait que ceux qui sont censés pouvoir les aider dépendent tous -pour leur carrière professionnelle ou politique- de la seule personne -à savoir le Chef de l'Etat- qui est à même de résoudre leur problème ; mais qui serait aussi partie prenante de leur problème : le Chef de l'Etat* ».

Face à cette situation, les villageois se sont radicalisés et n'ont plus comme objectif que de recouvrer leurs terres.

Aide reçue	Oui	Non	Total	
Réponses	04	44	48	
Total	04	44	48	
Solutions préconisées	Respect des engagements par les propriétaires		Recouvrer leurs terres	
Réponses	02		46	

Alors d'autres formes d'actions ou de protestations ont été entreprises et nous ont été présentées lors de nos entretiens.

Un Jeune de Ya Diana :

« ... en tout cas cette ferme ne nous a rien apporté alors qu'ils nous avaient promis qu'on allait travailler là bas. Rien a été fait, nous tous, nous sommes partis vers les villes environnantes pour trouver du travail où à Dakar. Personne ne reste dans le village. Moi vous m'avez trouvé sur place parce que je suis malade, quand je me sentirai mieux je vais retourner en ville. Celui là il ne peut pas y aller parce qu'il est invalide, les autres sont des élèves.

Même pour notre terrain de football on a été obligé de leur tenir tête et de les menacer de fronde s'ils nous privaient de ça. Heureusement pour eux ils nous ont aménagé un terrain de ce côté-ci.

En définitive, cette ferme ne nous rapporte rien. »

Focus groupe N°1

M. NG : habitant de Nguer-Nguer

« Un jour, l'entrepreneur est allé dire au commandant de la gendarmerie que nous l'avions menacé de mort. Car nous avons érigé un cimetière près de la ferme. Le commandant est venu nous dire qu'effectivement il s'agit là de menaces de mort. Nous avons rétorqué que le fait de confisquer la terre d'un « pauvre », cette terre qu'il a héritée de ses ancêtres et qu'il compte léguer à ses enfants, équivaut à le « tuer ». Le cimetière symbolise cela. »

Focus groupe N°2

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Notre étude de cas révèle principalement que les principes qui traduisent le droit à la satisfaction des besoins essentiels du consommateur (accès à la nourriture, l'énergie, la santé) sont bafoués. En effet selon ces principes et d'autres, les investissements ne doivent pas menacer la sécurité alimentaire mais plutôt la renforcer.¹

En outre, l'un des principes pour un investissement responsable exige que les impacts environnementaux du projet soient quantifiés et que des mesures pour une utilisation durable des ressources soient prises tout en minimisant les risques et la magnitude des impacts négatifs. Ce principe correspond au droit du consommateur à un environnement sain et durable qui garantisse la satisfaction des besoins des générations présentes et futures. Alors qu'on assiste à une menace sérieuse de l'environnement dans cette localité avec la pratique du « mbayaan ». En effet, les terres ne se reposent plus car le lopin prêté est généralement celui que le prêteur laisse en friche ou cultive en rotation ; du coup la jachère n'est plus pratiquée.

❖ Au vu des résultats préliminaires de notre étude, CICODEV Afrique exhorte le gouvernement du Sénégal à faire un moratoire immédiat sur les acquisitions de terres à grande échelle.

Cet arrêt de l'accaparement des terres s'impose pour les raisons suivantes:

- i) résoudre les problèmes et tensions urgents notamment la satisfaction immédiate des demandes des paysans ;
- ii) faire le point sur qui détient quoi, l'analyse de l'impact de ces exploitations selon les principes et les droits des consommateurs ;
- iii) attendre que les discussions sur la loi d'orientation agro-sylvo pastorale et la réforme foncière -en parfaite consultation avec les associations de paysans- aient atteint leur terme

Ce processus devra se faire en partant du principe qui appelle à la reconnaissance et le respect de droits de propriété et d'usage des terres, que ce soit statutaire ou coutumier, primaire ou secondaire, formel ou informel, individuel ou de groupe.

Ces discussions doivent impliquer de manière effective les principaux concernés pour développer une vision partagée sur le rôle de la réforme foncière dans le programme de développement et son impact sur l'aménagement du territoire.

Elles doivent se bâtir autour du postulat de la nécessité de sécuriser les exploitations familiales. Et la nécessité d'inclure des mesures contraignantes en matière de désaffectation.

¹ Pascal Liu, *Division du Commerce et des marchés*. FAO : Proposition de principes pour des investissements agricoles responsables

❖ A l'endroit de tous les acteurs:

- i) la création d'une large alliance sur la question de l'accaparement des terres : organisations de producteurs, de consommateurs, organisations de droits humains, partis politiques, medias
- ii) Faire une jonction villes- campagnes des actions et des acteurs
- iii) Faire une jonction entre les organismes de recherche, organisations paysannes et de producteurs et les organisations de plaidoyer.



**Citoyenneté-Consommateurs et Développement en Afrique -
Institut de recherche, de formation et d'action**

/

**Consumer Citizenship and Development in Africa -
Institute for research, training and action**

Tél: +221 33 865 05 01 Fax : +221 33 865 05 02

Adresse postale: BP 29198 Dakar Yoff. Sénégal

Email : cicodevafrica@cicodev.org

<http://www.cicodev.org>